

S é a n c e d u 1 5 j u i n 2 0 1 8 , à 2 0 h 0 0
--

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2018

Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux : Alain BASTIER, Pascal DUFRAISSE, Bernard FAYOL, Jean-Marc LEGAY, Evelyne MARGNOUX, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Nadine VILLENEUVE-DURAND.

Absents excusés : Annick FOURNIOUX, Laurent MORNON, Nicolas RIGOUT

Absents : Patrick MARGNOUX, Françoise RUAUD, Valérie SALÉ, Murielle VANDENBERGHE

Secrétaire de séance : Bernard FAYOL

3 Pouvoirs : Nicolas RIGOUT donne procuration à Nadine VILLEMEUVE-DURAND

Laurent MORNON donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

Annick FOURNIOUX donne pouvoir à Bernard FAYOL

39/2018 - Attribution des dons – 2018

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer les dons 2018 de la façon suivante :

Nom de l'association	Somme attribuée
Union fédérale Limousine anciens combattants	150 €
FNATH	110 €
Association d'entraide des pupilles de l'Etat	80 €
Secours catholique	80 €
Restos du cœur	80 €
Secours populaire	80 €
La ligue contre le cancer	60 €
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	60 €
Association des déportés, internés, résistants de la Haute-Vienne	60 €
Amicale des Pompiers	60 €
Le Fournil	60 €

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

40/2018 - Attribution des subventions 2018

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVE les propositions faites par la Commission Sports, Fêtes et Loisirs,
DECIDE d'attribuer les subventions 2018 comme suit :

Associations communales	Encouragement à la vie associative	Aide au Fonctionnement	Encouragement aux projets	Total
ASR (Foot)	150	1 700	150 <small>Sous réserve de présentation du bilan</small>	2 000
ACCA Ass. des chasseurs	150	850		1000
La Gaule Razelaude (pêche)	150	250	400	800
Club l'Occitane	150	350		500
ASGR (Gym)	150		850	1000
Tourn'Danse	150	750		900

Le Fil de l'A20	150	500	350	1000
Judo-Club - Antenne de Razès	150	550		700
Cotton Patch	150	150	500	800
ASR (Pétanque)	150	650		800
Les Marches Pieds de Razès	150	350		500
Karaté Club	150	450	Sous réserve de reprise	600
Viet Vo Dao	150		450	600
Clin d'Oeil	150		350	500
Ensemble pour les enfants de l'école de Razès	150	350		500
Zic Machine	Pas de demande			
Trait d'Union	Pas de demande			
Cidre et Châtaignes	Pas de demande			

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

41/2018 - Virement de crédits – budget assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer le virement de crédit suivant au budget assainissement afin de compléter l'annulation d'une PFAC et de compléter le versement à l'AELB :

Dépenses
6061 - 2 000
673 + 1 000
706129 + 1 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE le virement de crédits énoncé ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

42/2018 - Admission en non-valeur – Budget communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une inscription en non-valeur de titres au budget communal concernant Madame et Monsieur DESAINT Dominique pour un montant de 101,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE d'inscrire en non-valeur ces titres concernant la personne énoncée ci-dessus pour un montant de 101,70 €.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

43/2018 - Transport scolaire – convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine et tarifs

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Région Nouvelle-Aquitaine a pris la compétence Transport Scolaire. La commune de Razès par délégation de compétence est Autorité Organisatrice de second rang (AO2). Une convention a été signée, elle a pour objet de définir la consistance et les modalités d'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,
DECIDE de fixer les tarifs annuels suivants à compter de la rentrée scolaire de 2018/2019 :

○ Lorsque l'élève réside en Haute-Vienne et fréquente l'établissement (école primaire et maternelle de Razès) de sa zone de proximité

Il réside à plus de 3 km de son établissement scolaire	
Participation familiale pour le 1 ^{er} enfant transporté	32,50 €
Participation familiale à partir du 2 ^{ème} enfant transporté	16,25 €
Participation familiale pour chaque enfant transporté sous condition de ressources	0,00 €
Il réside à moins de 3 km de son établissement scolaire	60,00 €

○ Lorsque l'élève fréquente un autre établissement que celui de sa zone de proximité ou réside en dehors de la Haute-Vienne

250,00 €

○ Lorsque l'élève réside en Haute-Vienne et fréquente l'établissement (Collège de Bessines sur Gartempe, lycée de Bellac, Le Dorat et autres) de sa zone de proximité

Participation familiale pour le 1 ^{er} enfant transporté	65,00 €
Participation familiale à partir du 2 ^{ème} enfant transporté	32,50 €

DIT que la commune réclamera le montant annuel dû par chaque famille dès la remise du titre de transport quelque soit la durée d'emprunt du transport scolaire.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

44/2018 - Inscription d'un chemin au PDIPR – itinéraire provisoire « Tour du Lac de Saint-Pardoux »

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions.

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée.

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (article 28), modifiant l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil Municipal de **RAZES**,

Décide :

- d'approuver la modification momentanée de l'itinéraire « Tour du lac de Saint-Pardoux », le temps des travaux, réalisés par le Conseil départemental de la Haute-Vienne, sur la digue de l'étang de Couze. Les travaux débuteront le 1 juin 2018 pour une durée d'un an ;
- le cheminement provisoire empruntera les parcelles de MM. Coutheillas et M et Mme May.
- le tracé provisoire est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal s'engage à :

- conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation le temps des travaux ;
- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage,).

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

45/2018 - Adhésion au CAUE 87

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du CAUE proposant à la commune un bulletin d'adhésion pour l'année 2018 pour continuer de soutenir la valorisation et la préservation du cadre de vie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'adhérer au CAUE de la Haute-Vienne pour l'année 2018, ACCEPTE de verser la cotisation annuelle de 100 €, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

46/2018 - Vente de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Antoine LESLAVERGNE souhaite acquérir une parcelle de terrain, située à Razès-Bas, cadastrée section AI n°19 d'une contenance de 604 m², appartenant à la commune, jouxtant sa parcelle cadastrée section AI n° 20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis favorable pour vendre la parcelle de terrain cadastrée section AI n° 19 au prix forfaitaire de 800,00€, DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. LESLAVERGNE, AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

47/2018 - TAP - Prise en charge des frais kilométriques

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Monsieur BAYLE Gérard afin de l'indemniser de ses frais kilométriques dans le cadre de ses interventions TAP (Temps d'Activités Périscolaires) au groupe scolaire durant l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au Judo Club de Châteauponsac pour la prise en compte des frais kilométriques engagés par Monsieur Gérard BAYLE, intervenant TAP (Temps d'Activités Périscolaires) au groupe scolaire durant l'année scolaire 2017/2018 d'un montant de 54 €.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

48/2018 - AXA – Proposition commerciale aux habitants de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'AXA qui a pour objet de proposer la complémentaire santé Modulango aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
S'OPPOSE à la signature de la convention présentée par AXA eu égard à la confusion qu'elle pourrait entraîner auprès des administrés en matière de conflit d'intérêts publics et privés dans le domaine de l'assurance.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 juin 2018

49/2018 - Lycée Jean Giraudoux – rejet de la Dotation Globale Horaire 2018

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier des membres élus du Conseil d'Administration du Lycée Jean Giraudoux de Bellac concernant le rejet de la Dotation Globale Horaire 2018 (DGH) du Lycée Jean Giraudoux proposée par le Rectorat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SOUTIEN les membres élus du Conseil d'Administration du Lycée Jean Giraudoux concernant le rejet de la Dotation Global Horaire 2018.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

50/2018 - Motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie d'Ambazac

Monsieur le maire donne lecture de la motion de la commune d'Ambazac prise par délibération en date du 03 mai 2018 contre la fermeture de la trésorerie d'Ambazac annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, après lecture, à l'unanimité,
SOUTIEN la motion de la commune d'Ambazac contre la fermeture de la trésorerie d'Ambazac

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2018

51/2018 – Participation au voyage scolaire à Saint-Pardoux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que 21 enfants de l'école ont participé à un voyage scolaire à Saint-Pardoux les 14 et 15 juin 2018. Il propose que la Commune participe à ce séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE de participer à ce voyage scolaire en accordant une subvention d'un montant de 217,40 € à l'OCCE,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 juin 2018

52/2018 – Demande de subvention auprès de l'AELB pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif – Entrée sud du bourg

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'implantation d'une brasserie artisanale dans la grange située au 19 rue de Limoges nécessite d'anticiper les travaux de construction d'un réseau collectif d'assainissement dans le quartier sud du bourg de Razès. Ce projet permettra le raccordement de 7 nouveaux branchements. Une étude comparative des différentes solutions techniques a été effectuée par le cabinet VRDeau. L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 55 000 € HT (51 000 € HT de travaux et 4 000 € HT de maîtrise d'œuvre).

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de retenir la solution d'assainissement collectif avec 7 branchements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans la limite des montants inscrits au budget,
- de demander que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention de l'AELB

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 juin 2018

53/2018 – Décisions modificatives – Budget Communal et Budget Assainissement.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en raison des problèmes de trésorerie au budget assainissement et afin de faire une avance du budget communal au budget assainissement, il convient d'effectuer les décisions modifications suivantes :

Budget Communal			Budget Assainissement		
Dépenses	276358	+ 30 000	Dépenses	1687	+ 30 000
Recettes	276358	+ 30 000	Recettes	1687	+ 30 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE les décisions modificatives énoncées ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 juillet 2018

54/2018 – Avance de trésorerie du budget communal vers le budget assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le solde du compte 515 au budget assainissement présente un solde négatif ne permettant pas d'honorer les échéances de prêt et les paiements en instance.

Il indique à l'Assemblée que dans l'attente de l'encaissement des redevances d'assainissement, il convient de prendre une délibération pour effectuer une avance de trésorerie du budget communal vers le budget assainissement.

Il propose l'opération ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL

DÉPENSES		RECETTES	
276358	30 000 €	276358	30 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
1687	30 000 €	1687	30 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 ACCEPTE d'effectuer l'avance de trésorerie du budget communal au budget assainissement
 et par conséquent l'opération énoncée ci-dessus,
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 juillet 2018

Affaires diverses

Le maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- l'Avant-Projet concernant la requalification de la Place André Dufraisse sera présenté le 21 juin par le cabinet « Lieux-Dits ». Le comité de pilotage est convoqué le 27 juin 2018.
- l'ouverture de la MAM est programmée à la rentrée scolaire de septembre 2018.
- la situation de la boulangerie et du bar tabac presse « La Mousse à Razès »
- le Conseil départemental a décidé de poursuivre son soutien aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances au centre Adrien Roche et à Meschers.

Fin de séance à 22h15.